

**Présentation du dossier 32 « *Face aux ruptures, être prêt.* »**

Les lignes qui suivent visent à replacer l'article que vous allez lire dans le cadre général du prochain dossier du [Cercle Maréchal Foch](#), « *Face aux ruptures, être prêt* ».



CERCLE  
MARÉCHAL FOCH

Novembre 2025

Face aux  
ruptures,  
être prêt.

32

En effet, début 2025, le Cercle Maréchal Foch diffusait via THEATRUM BELLI son dossier de réflexion n° 31 « [Le temps des ruptures](#) ». S'appuyant sur le vote récent de la loi de programmation militaire 2024-30, le dossier prenait acte des nouvelles formes de conflictualité, du retour de la force désinhibée comme composante des relations interétatiques, du choc culturel que le retour de la guerre en Europe orientale constituait pour les populations « *apaisées* » de l'Union européenne, vivant dans un espace sans frontières, sans ennemi, sans idéologie collective...).

On y évoquait les enjeux nationaux et internationaux, les défis technologiques et capacitaires, les questionnements éthiques et moraux qui découlaient de ce « *changement d'époque* ».

Un nouveau dossier, n° 32, est en cours de rédaction, intitulé « **Face aux ruptures, être prêt** ». Sans empiéter sur le rôle des organismes officiels et s'inspirant de la version 2025 de la revue nationale stratégique, il vise à dégager des principes généraux ou des orientations plus techniques qui pourraient soutenir les réflexions de tous ceux que le sujet de la défense nationale, dans le cadre européen, intéresse et, aujourd'hui, préoccupe. Ce dossier se refuse à un pessimisme qui encombre souvent les analyses de la situation actuelle et, en contrepoint de ce pessimisme du chemin à parcourir, entend mettre en avant un optimisme d'action et du but atteignable. Il entend cependant rester lucide et réaliste en s'appuyant sur l'expérience du passé, lointain comme plus récent...

Les allusions à « *l'entre-deux guerres* » étant nombreuses aujourd'hui, la première partie du dossier regroupera quelques éclairages sur les années 1935-1940. Il ne s'agit pas réécrire « *L'étrange défaite* » sans le talent de Marc Bloch, mais de choisir dans les prémices de la catastrophe de 1940 quelques instants où, avec le recul, il paraît incompréhensible qu'un voyant rouge ne se soit pas allumé sur le tableau de bord national, ou plutôt, s'étant allumé, pourquoi il fut si difficile de se préparer à l'épreuve qui s'annonçait.

Plus près de nous, la deuxième partie fait appel directement à nos rédacteurs, tous acteurs de la fin de guerre froide et de « *la guerre mondiale de la France* » pour reprendre le titre d'un livre récent de Michel Goya. À partir de la fin des années 1970, et surtout de 1990, les armées françaises (et l'on s'intéressera plus particulièrement à l'armée de Terre) ont été placées dans des situations opérationnelles imprévues, lointaines et exigeantes, dans un contexte de réduction de leurs moyens. De l'avis général, si les buts politiques furent loin d'être toujours atteints, les buts militaires le furent, avec plus ou moins de publicité, au prix d'efforts, y compris humains, souvent occultés. Cette partie récapitulera certains de ces efforts et permettra, nous l'espérons, de croire au « *succès des armes de la France* » pour les défis qui s'ouvrent désormais à nos armées.

La troisième partie se lancera dans l'exercice de la prévision dont on sait la difficulté, surtout, pour reprendre la boutade célèbre, lorsqu'elle traite de l'avenir. Il s'agira en fait d'un exercice de conviction de la part de rédacteurs qui, forts de leur expérience passée mais également de leur enracinement dans les réalités du moment, mettront sur la table « *de la nourriture pour l'esprit* », sans obligation de consommer !

Innovation majeure par rapport aux dossiers précédents, nous avons choisi de ne pas attendre d'avoir réuni l'ensemble des contributions de ce dossier n° 32 pour les mettre à la disposition de nos lecteurs. Elles seront publiées par THEATRUM BELLI au fur et à mesure de leur disponibilité, avant d'être réunies sous une forme complète. Vous trouverez donc ce rappel du but général et de l'articulation du dossier en tête de chaque publication, accompagné de l'indication de la partie à laquelle elle se rattache.

## Par le Général de corps d'armée (2S) Jean-Tristan VERNA.

*Le Général VERNA a commandé le 2<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie de 1996 à 1997 au terme d'une première partie de carrière répartie entre la Légion étrangère et la formation initiale des officiers de réserve et d'active. Il a ensuite rejoint l'administration centrale dans le domaine de la préparation de l'avenir — finances, conception des systèmes de forces, opérations d'armement —. Dans ce cadre il a participé à la préparation de la professionnalisation de l'armée de Terre et aux différentes lois de programmation qui se sont succédées depuis le livre blanc de 1994 jusqu'à la fin des années 2000. De 2007 à 2012, Il a été directeur central du matériel de l'armée de Terre, transformée en structure interarmées. Il a ensuite rejoint le groupe Airbus jusqu'en 2020, comme conseiller militaire de son président.*

\*\*\*

Aux confins de l'Europe et au-delà de la guerre qui se déroule depuis plus dix ans en Ukraine, sous des formes plus ou moins violentes, la confrontation de « l'Occident » avec la Russie semble devoir s'inscrire dans la durée. Fruit de très anciennes incompréhensions fondamentales quant aux projets politiques respectifs et faute de pouvoir en sortir par une nouvelle « paix de Westphalie<sup>[1]</sup> », la Revue nationale stratégique (RNS) ne qualifie-t-elle pas la situation géopolitique de « générationnelle »<sup>[2]</sup> ?

Le parti pris de cet article est que, dans cette confrontation à durée indéterminée qui, avec toute l'Europe, nous oppose à la Russie, la dissuasion jouera et empêchera toute guerre de haute intensité générale et longue qui parviendrait à se maintenir sous le seuil nucléaire. En revanche, l'improbable compromis sur des intérêts considérés de part et d'autre comme existentiels laisse présager une longue guerre tiède, utilisant désormais tout le registre des modes d'action qualifiés « d'hybrides ».

Dans l'inventaire des politiques à conduire pour se préparer à tous les aspects possibles de cette confrontation, se pose celle des effectifs des armées en général et plus particulièrement ceux de l'armée de Terre dont les besoins sont les plus importants.

Crise démographique et dégradation de la performance du système éducatif<sup>[3]</sup>, difficultés latentes de recrutement, polémiques sur les risques humains de l'engagement de nos forces en « haute intensité », assertions tranchées sur leur insuffisance et leur incapacité à affronter un éventuel conflit, autant de sujets qui animent les débats.

Les réflexions qui suivent s'appuient sur la conviction que dans le cadre de la programmation en cours, l'armée de Terre française dispose des effectifs suffisants pour faire face aux défis que lui opposent les risques mis en évidence par la RNS 2025. Effectifs suffisants à condition que soient mises en œuvre toutes les dispositions offertes par le code de la Défense, que les toutes possibilités offertes par les « statuts » de chaque catégorie de militaires (active et réserve) soient utilisées, et sans doute, qu'un état juridique spécifique pour la Nation autre que la seule distinction entre « paix » et « guerre » soit effectivement créé, comme le prévoit la RNS.

## Pour quoi faire ?

Peut-être faut-il, avant d'aborder la question des moyens, imaginer ce que pourraient être les besoins.

La conviction précitée repose sur celle que la guerre d'attrition qui se déroule sous nos yeux en Ukraine depuis 2022 sur un front de plus d'un millier de kilomètres, projette des images de mobilisation et de pertes massives qui brouillent l'idée de ce que pourraient être réellement ces besoins.

La France est présente sur deux des neuf secteurs du dispositif de réassurance de l'OTAN en Europe orientale (Pays Baltes et Roumanie). Elle doit en outre être en mesure de renforcer ce dispositif dans le cadre de la réserve de l'OTAN qu'elle fournit à tour de rôle avec d'autres nations (c'est son tour en 2026).

Une confrontation violente et directe ne pourrait qu'être à l'initiative de la Russie. Elle entraînerait, soit une crise grave au sein de l'OTAN, soit le début d'une « vraie guerre » dont le maintien sous le seuil nucléaire ne pourrait pas durer éternellement compte tenu du rapport des forces conventionnelles qui est en faveur de l'OTAN quoiqu'en disent ses contempteurs<sup>[4]</sup>. Pendant cette crise ou ses prémices, l'armée de Terre française devrait, d'une part renforcer son dispositif à l'Est, mais dans la limite des secteurs où elle est déployée et de sa participation à la réserve de l'Alliance, d'autre part assurer les missions de sûreté sur le territoire national (protection d'un nombre très important de points sensibles et d'infrastructures vitales pour la résilience collective<sup>[5]</sup>, sécurité de ses garnisons, liberté des mouvements sur le territoire).

Cette « facture » de forces est élevée et peut, en ordre de grandeur, s'estimer, vers l'Est à la capacité du « corps d'armée » à une ou deux « équivalents » divisions françaises échelonnées dans la profondeur, sur le territoire national au volume d'une troisième division, mais avec une organisation très fractionnée, en appui des forces de sécurité intérieure dont le volume important ne doit pas être oublié, ou dans le cadre de la « défense opérationnelle du territoire » (hypothèse extrême...).

Que cette confrontation vienne à se produire, sur le modèle de « l'attaque brusquée » du Pacte de Varsovie imaginée pendant la Guerre froide, reste une pure conjecture, puisqu'elle suppose que la Russie ait fait le choix du risque maximum ou se sente poussée à le faire. Très rapidement, on parlerait « nucléaire », et la Chine bougerait !

Mais précisément, pour éviter que la dissuasion globale ne fonctionne pas, il faut faire la démonstration de la capacité à faire face à son échec. Donc, même s'il y a peu de chance de « devoir passer à la caisse », la facture pré-citée de notre « assurance vie » doit pouvoir être assumée de façon visible... C'est ici que se noue le lien entre forces conventionnelles robustes et dissuasion nucléaire crédible.

Mais il est une autre hypothèse sans doute plus probable : celle d'une nouvelle Guerre froide, sur le modèle de celle que les puissances occidentales sont censées avoir gagnée, mais par abandon de l'adversaire<sup>[6]</sup>. Dans cette hypothèse, la France sera conduite à assurer sa part

d'une longue « *Garde à l'Est* » ponctuée de démonstrations de ses capacités conventionnelles et de poussées de fièvre initiées par la Russie, tout en déjouant des manœuvres hybrides de contournement et de déstabilisation sur tout le champ de ses intérêts et de sa cohésion sociale et politique.

Depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, ces manœuvres se sont diversifiées au gré des innovations technologiques et de nouvelles faiblesses des sociétés occidentales, ces deux phénomènes se conjuguant par les actions malveillantes dans le cyberspace et sur les réseaux sociaux. Même si la politique française « *d'attribution* » reste prudente, ces actions sont bien documentées et le dispositif national de lutte monte rapidement en puissance, au niveau interministériel comme au sein des armées<sup>[7]</sup>.

Pour autant, ces manœuvres prennent dès à présent des modalités beaucoup plus physiques. On n'en compte plus les manifestations sur l'espace européen : intrusions de drones, attentats ou sabotages aux origines mal identifiables, infiltrations d'agents d'influence, utilisation de proxys pour des actions médiatiques, manipulation des mouvances antimilitaristes etc. La France n'est pas épargnée.

À ces menaces ciblant le territoire métropolitain et sa population, s'ajoutent celles potentielles, autant hybrides que physiques, sur les territoires ultramarins, ainsi que sur tous les points sensibles nationaux répartis sur la planète, qu'il s'agisse des implantations militaires à l'étranger et des accords de défense qu'elles concrétisent souvent, des communautés françaises expatriées (notamment en Afrique), de la protection des flux économiques (principalement maritimes, donc ressortissant aux missions de la Marine nationale). Faire face à ces menaces suppose donc de consacrer des moyens plus importants à la défense des intérêts nationaux dans « *le Monde, hors Europe* », de maintenir une capacité forte de réaction et être déterminés à réagir en cas de concrétisation, avec la perspective que ces « événements lointains » soient précisément concomitants d'une poussée de fièvre dans l'Est de l'Europe.

Située en-deçà du seuil d'une confrontation ouverte, l'action « *dans le Monde* » reposera, comme du temps de la guerre froide, sur les seules forces disponibles à l'instant T<sup>[8]</sup>.

## **La France, « *combien de divisions* » ?**

Comment alors articuler les moyens de l'armée de Terre face à ce spectre d'hypothèses d'engagement, sur la durée ?

Actuellement, les ressources humaines constitutives des capacités terrestres opérationnelles reposent sur deux composantes : l'armée d'active et la réserve de niveau 1 (RO1)<sup>[9]</sup>.

En 2025, 110 000 militaires contribuent à l'armée de Terre active. Ils sont complétés par 8 000 civils dont l'apport opérationnel ne doit pas être négligé car ils sont essentiellement employés dans les activités de maintenance des matériels<sup>[10]</sup>. La Force opérationnelle terrestre (FOT), qui fournit les unités constitutives des capacités, concentre 77 000 des militaires.

Cette armée d'active se renouvelle continuellement avec un flux annuel de 16 000

recrutements de militaires et un volume équivalent de sorties. Ce volume de recrutement porte en lui ses propres limites dans la perspective de la concurrence qu'annonce la réduction de la population jeune arrivant sur le marché de l'emploi dans les prochaines années. Même si elle dispose du « joker » du recrutement étranger, l'armée de Terre ne peut voir ses effectifs globaux évoluer qu'à la marge et ses capacités ne s'adapter que par réaffectation interne<sup>[11]</sup>.

Pour ce qui est de la réserve opérationnelle 1, ses effectifs font l'objet d'une évolution ambitieuse visant à les porter de 26 000 en 2025 à 48 000 en 2030, soit un flux entrant d'environ 5 000 par an en tenant compte des sorties. Ces réservistes sont employables au sein de la FOT, notamment pour les renforts d'état-major et les missions de protection sur le territoire national. Leur projection en opérations pour une longue durée reste rare, mais est possible, comme cela s'est produit dans les Balkans.

Ce volume de forces, active et RO1, est a priori suffisant pour faire face à la « nouvelle Guerre froide » sous tous ses aspects, à au moins deux conditions.

La première est d'assurer à l'armée d'active l'ensemble des mesures d'environnement humain prévenant le risque d'usure prématurée des militaires et de leurs familles, confrontés à un rythme de préparation opérationnelle et un absentéisme de plus en plus exigeants, avec des missions lointaines qui, pour être très profitables en termes d'expérience, n'en ont pas moins perdu l'attrait et la « *parcelle de gloire* » des « *aventures africaines* ». Les mesures financières de condition militaire, les actions de fidélisation - également portées par des ressources financières - l'aide aux familles, sont donc autant constitutives des capacités opérationnelles que les moyens d'entraînement.

La seconde condition concerne l'effort financier au profit de la réserve et de ses capacités opérationnelles effectives. Actuellement, les réservistes s'entraînent ou sont employés sur une moyenne annuelle d'une quarantaine de jours, ce qui représente déjà un effort certain pour les intéressés et pour les employeurs d'une partie d'entre eux. Aller au-delà paraît difficile et il serait vain, comme le font certains de nos alliés, de comptabiliser le volume global des réservistes dans l'effectif opérationnel. En revanche, le doublement de volume de la RO1, tout en offrant la possibilité d'augmenter celui des « *hommes/jour* » employables, permet également d'imaginer des parcours professionnels de réservistes plus diversifiés et qualifiés. C'est la voie choisie par l'armée de Terre. Mais, comme en toutes choses, la concrétisation repose sur l'allocation d'un budget suffisant, à la progression bien identifiée et ne se gageant pas en partie sur l'entraînement de l'active. La mise en place du service national annoncé fin 2025 sur la base du volontariat (« *service militaire volontaire, SMV* ») offre de nouvelles opportunités pour la réserve, mais également pour le renforcement des capacités immédiates de l'armée d'active<sup>[12]</sup>.

## Et s'il « y a la guerre », la vraie ?

Aucune société ouest-européenne ne paraît en mesure de supporter un niveau de souffrance comparable à celui que supporte la société ukrainienne ou qu'impose à sa population le régime autoritaire russe. L'accepter serait d'ailleurs renoncer à presque un siècle de « *re-civilisation* »

après les catastrophes collectives du XX<sup>e</sup> siècle. Pour le moment, faute d'un accord sur le contenu d'un système de relations régulées sur le continent eurasiatique, la dissuasion est la seule voie possible ; elle repose sur le lien entre toute tentative d'action violente et le début de l'escalade nucléaire. L'enjeu n'est donc pas de savoir « *battre la Russie* » dans les forêts marécageuses d'Estonie ou les landes de Roumanie, mais d'être en mesure de la contenir efficacement le temps que les gesticulations nucléaires et les canaux de discussion produisent un effet... Mais encore faut-il faire la démonstration de cette capacité à contenir. Pour cela, il faut savoir mobiliser au-delà du « *temps de paix* », surtout si la crise en Europe s'accompagne d'autres points de fixation « *dans le Monde* ».

Si le volume des brigades disponibles pour être engagées dans le cadre du corps d'armée cible est a priori en adéquation avec les missions dévolues à la France par l'OTAN, tout en consacrant au reste du monde des moyens suffisants à condition que la réactivité d'engagement par projection soit assurée (ce que permettent désormais les moyens en service dans le transport stratégique), des compléments seront nécessaires pour, d'une part garantir une capacité de recombler des forces engagées, d'autre part tenir l'ensemble des missions sur le territoire national.

La question du recombler est sensible car elle porte la question des pertes subies dans le choc initial. Ce sujet avait été traité lors de la préparation de l'offensive en Irak en 1991. Un volume significatif de cadres de remplacement avait été, soit projeté sur le théâtre d'opération, soit pré-alerté dans les forces. De même, les centres d'instruction des unités professionnalisées accélèrent leurs cycles de formation<sup>[13]</sup>. Le déroulement de l'opération rendit ces mesures sans utilité, mais elles fournissent une bonne référence à ce qu'une armée désormais totalement professionnalisée serait en mesure de mobiliser à partir des 30 000 militaires qui ne sont pas intégrés à la FOT, notamment les écoles et centres de formation.

Le sujet des missions de protection ou de sûreté sur le territoire national paraît plus problématique. Certes à l'horizon 2028-2030, le doublement de la RO1 et, désormais, la ressource fournie par le SMV permettraient sans doute de mobiliser le volume de l'équivalent « division » nécessaire pour remplir ces missions. Cependant, même si le projet de doublement de la RO1 s'accompagne d'un effort d'encadrement à partir de l'armée d'active, c'est précisément dans le domaine de l'encadrement que l'armée de Terre risque d'être confrontée à des arbitrages difficiles entre l'ensemble de ses missions lointaines et proches.

C'est ici que « *l'éléphant entre dans la pièce* » ! Cet éléphant, c'est la réserve opérationnelle n°2 (RO2) qui réunit en théorie les militaires d'active rendus récemment à la vie civile (le code de la défense fixe cinq ans). En effet, le flux entrant annuel de nouveaux militaires compense un volume sensiblement équivalent de sorties de militaires instruits et expérimentés, voire aguerris. Ne serait-il pas au minimum « *étonnant* » de faire reposer la protection proche et éloignée de plusieurs centaines de points sensibles et d'installations vitales (dont les centrales nucléaires) sur une armée de réservistes ou de volontaires alors qu'un volume presque équivalent de militaires instruits aurait été rendu à la vie civile dans les deux ou trois années précédentes ? Bien évidemment tous ne seraient pas disponibles ou employables. Mais n'y a-t-il pas là une solution au moins au sujet de l'encadrement, les cadres instruits venant de la RO2 pouvant se substituer à une partie de l'encadrement des centres de formation et écoles,

prélevée pour d'autres missions. Le savoir-faire de l'armée de Terre en matière d'organisation et les technologies modernes de gestion devraient permettre de surmonter les difficultés techniques de l'emploi de la RO2. Le code de la défense (article L.4231-1) fournit le cadre juridique permettant de la mobiliser dans la mesure des besoins et dans la limite des cinq années suivant la fin du service actif. Reste à trouver la volonté politique d'annoncer clairement cette possibilité de mobilisation et d'en faire la démonstration, par exemple lors des grands exercices jouant le rôle de « *signal stratégique* ».

En conclusion, il faut reconnaître que d'autres hypothèses de conflit restent envisageables, qui entraîneraient d'autres approches de la mise sur pied d'une armée aux effectifs bien plus nombreux. Mais elles doivent toutefois être confrontées à une petite expérience de pensée : que se serait-il passé en février 2022 si l'Ukraine avait été une nation dotée d'une capacité nucléaire opérationnelle ? Car le nucléaire change tout...

---

## NOTES :

1. Chaque État est reconnu comme souverain sur son territoire, avec le droit exclusif de gérer ses affaires intérieures sans ingérence extérieure. La Paix se conclut à l'issue d'une Guerre de Trente ans dont on décide d'oublier et pardonner les excès en tout genre, et les territoires allemands restent, selon la volonté de la France, une zone grise, tampon entre l'Empire et la « *Grande Nation* ».
2. [RNS version 2025](#), paragraphe 43.
3. [La performance du système éducatif en France : quels enjeux économiques ? | Direction générale du Trésor](#) (décembre 2025).
4. Ces hypothèses se rapportent à une OTAN dans son format actuel. Une retrait ou une prise de distance des États-Unis changerait bien évidemment la donne.
5. À l'heure des drones et des cyberattaques, les modalités de la protection de ces points sensibles prennent une autre dimension que la seule « défense opérationnelle du territoire » de la Guerre froide. Ce sujet ne sera pas engagé ici, mais le déploiement de l'armée de Terre sur l'ensemble du territoire ne pourra sans doute pas être évité, ne serait-ce comme signal rassurant pour la population.
6. Certains auteurs estiment que c'est le processus d'Helsinki qui mina de l'intérieur le système soviétique, notamment sa « *troisième corbeille* » consacrée aux « *droits de l'Homme* », dont la France avait été à l'initiative (lire la conclusion de l'ouvrage de Georges-Henri Soutou, « *La Guerre froide de la France, 1941-1990* », Tallandier/Texto 2023).
7. Pour une présentation facile d'accès mais complète du sujet, voir la livraison d'octobre 2025 du « *Casoar* », revue de la Saint-Cyrienne.
8. Si c'est le caractère humanitaire de l'opération Bonite à Kolwezi qui fut à juste titre mis en avant, les deux interventions françaises au Zaïre, en 1977 puis 1978, furent des moments forts de la Guerre froide en Afrique pour y contrer les intrusions soviétiques par proxy cubains et est-allemands interposés.
9. La réserve citoyenne (2 400 bénévoles du service public) n'est pas abordée ici, mais son action est déterminante pour toutes les actions de rayonnement de l'armée de Terre,

- donc pour conforter sa place dans la Nation et contribuer à son recrutement.
10. Avec une disponibilité qui faut savoir souligner. Au plus fort de l'engagement en Afghanistan, quelques ouvriers civils y furent même projetés en urgence, sous statut de réservistes, pour réaliser des opérations de « *sur-blindage* » de certains véhicules, au sein même des forces.
  11. L'augmentation des effectifs décidée en 2015 après la vague d'attentats fut en partie réalisée par celle des effectifs et des formations de la légion étrangère. Faisant reposer la défense de la Nation sur des étrangers, cette solution a cependant ses limites, tant humaines que politiques.
  12. Ce « *nouveau service* » fait l'objet d'une autre article de ce dossier 32.
  13. À titre d'exemple, le 4<sup>e</sup> régiment étranger, « *école* » de la légion étrangère (qui fournissait une bonne part des régiments de la division engagée en Irak) affecta en bloc les légionnaires en fin de formation aux régiments en cours de projection, fournit ensuite des sous-officiers de remplacement pris sur son encadrement, et planifia la mise sur pied d'un état-major tactique à deux compagnies « *au cas où* »...